



**Compte rendu des délibérations de la séance du 1^{er} juin 2021
du conseil municipal**

Affiché le 03 juin 2021

Secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales) : Bruno FREUDL.

Date de convocation : 27 mai 2021 - Date d'affichage de la convocation : 27 mai 2021

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de présents : 21 - Nombre de votants : 23

DCM N°1 : Marchés publics – Acquisition d'un tracteur pour l'atelier municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le pouvoir adjudicateur représenté par Luc GIAMBERINI, Maire, à signer avec l'Entreprise ACKERMANN le marché d'acquisition d'un tracteur pour un montant de 59.040.00 € H.T.

DCM N°2 : Marchés publics – Attribution du marché de modernisation de l'éclairage public

Point retiré de l'ordre du jour.

DCM N°3 : Finances – Convention avec l'ONF et subventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE M. le Maire à solliciter une demande de subvention de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance pour reconstitution des parcelles forestières, **DESIGNE** l'ONF comme porteur de projet pour réaliser les missions ci-dessus, **APPROUVE** le montant des travaux et le plan de financement, **AUTORISE** le maire à signer une convention de mandat autorisant l'ONF à constituer et déposer le dossier de demande d'aides, signer les engagements relatifs au projet et constituer et déposer les demandes de paiement, **AUTORISE** Le maire à signer la convention d'adhésion aux groupements d'achats, **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

DCM N°4 : Finances – Adhésion au dispositif Payfip

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (abstention : B. FREUDL), ADHERE au dispositif PAYFiP, **AUTORISE** le Maire à signer les documents nécessaires dans cette affaire,

DCM N°5 : Ressources Humaines – Participation à la prévoyance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de faire adhérer la commune de Courcelles-Chaussy à la convention de participation prévoyance proposée par le centre de gestion et dont l'assureur est ALLIANZ et le gestionnaire COLLECTEAM, **DECIDE** que la cotisation de l'agent sera calculée sur le traitement de base + NBI, **DECIDE** que la participation financière mensuelle par agent sera de 11,51 € brut.

DCM N°6 : Modification des commissions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le tableau de composition des commissions de travail.

CR Décisions prises par le Maire en vertu de sa délégation (article L 2122-22 du CGCT, DCM 4 du 09 juin 2020) :

Décision n°03 / 2021 : Signature du contrat MICROBIB pour la maintenance du logiciel de la bibliothèque

DÉCIDE de renouveler le contrat de maintenance du logiciel de la bibliothèque avec la société MICROBIB SARL, pour un montant annuel de 261 € H.T, du 01/06/2021 au 31/05/2022, renouvelable pour une durée d'un an sans que sa durée globale puisse excéder 3 ans.

Décision n°04 / 2021 : Signature du contrat CLAUSSE ARTIFICES pour la fête nationale

DÉCIDE de signer le contrat de livraison, d'installation et de réalisation suivant un plan de tir d'un feu d'artifices avec la société CLAUSSE ARTIFICES SAS qui aura lieu le 13 juillet 2021, pour un montant forfaitaire de 7.083,33 € H.T.

COURCELLES-CHAUSSY, le 03 juin 2021

Le Maire,

Luc GIAMBERINI